Société De Services Pétroliers

SNC au capital 156 090 000 XPF
1 Route de la Baie des Dames - Ducos
B.P L2 98849 Nouméa Cédex
Nouvelle Calédonie
RCS Nouméa B015560
Ridet : 015560 001
Tél Dépot : 27 12 71 Fax 26 12 61
Bureau 25 82 26

MAISON DU FILTRE (SENED SARL)

BP 2503

98846 NOUMEA CEDEX

Mode de Réglement : **Chèque**

Facture 315753

Date 15/04/22

N°Client **H829151**

Réf.commande client

Mode d'expédition Fourgon 281596 NC

Devise

Notre Bon de Livraison Du 15/04/22

Notre Bon de Chargement 145139 Du 15/04/22

Tournée :

Livré à

MAISON DU FILTRE (SENED SARL)

Mode de Réglement :

Banque & N° Chèque :

Produit	Quantité	Px unitaire	Remise Unitaire	Montant HT	Taxe %
HELIX ULTRA ECT C3 5W 30 4l	12,00	3 423,4200	300,00	37 481	11
HELIX HX5 15W 40 4l	8,00	2 108,1100	299,99	14 465	11
RIMULA R4 X 15W40 6L	20,00	3 189,1900	449,99	54 784	11
RIMULA R4 X 15W 40 20l	8,00	10 351,3500	1 299,98	72 411	11
TELLUS S2 MX 68 20l	7,00	8 378,3800	1 299,95	49 549	11

Saisie OK

Le prix des huiles inclut une éco participation à l'organisme TRECODEC de 26 francs par litre.

Le code taxe « T0 » indique que la vente est exonérée en vertu de l'article Lp. 495 de la loi du pays n°2016-14.

Total HT	Total TGC	NET A PAYER
228 690	25 156	253 846

Code	Base HT	Taux	Montant
TN	228 690	11%	25 156
Total	228 690		25 156

Les produits ci-dessus ont été délivrés et reçus en bon ordre et en conformité avec les conditions de vente SSP.

Livré en bonne condition par : Condition confirmé par :

Nom et signature Chauffeur Nom et signature Client

Conditions De Réglement

Echéance le 28/05/22

Comptes bancaires

BNC : 14889 00081 01101366864 71
SG : 18319 06701 08063101011 52
BCI : 17499 00010 01712202015 17
BNP : 17939 09111 00246800142 49

Notre société a choisi l'option pour les débits prévue à l'article Lp 500-2 du Code des Impôts.

La présente facture est payable sans escompte, dans les délais fixés aux CGV ou aux conditions particulières contractuelles, au plus tard à 30 jours ; passé ce délai elle sera automatiquement et sans formalité, majorée du montant de l'intérêt calculé au taux légal majoré de trois points